

COMMUNE DE PONT DE LARN

Règlement d'attribution d'une aide financière pour la destruction de nids de frelons asiatiques

Article 1er: Objet

Conformément à la délibération Conseil Municipal du 25 novembre 2020 , la commune de Pont de Larn attribue une aide forfaitaire aux particuliers pour la destruction des nids de frelons asiatiques afin de lutter contre la propagation de cette espèce invasive.

Article 2: Montant de l'aide

L'aide forfaitaire apportée par la commune de Pont de Larn sera d'un montant de 50 euros sur production de la facture acquittée.

Article 3: Bénéficiaires

Peuvent bénéficier de cette aide communale les particuliers prenant en charge la destruction d'un nid de frelons asiatiques sur leur propriété située sur la commune de Pont de Larn.

Article 4: Conditions

- La destruction doit être réalisée par un professionnel habilité.
- L'aide s'entend pour un nid. Plusieurs demandes peuvent être faites par un même particulier.
- Les aides ne peuvent être attribuées que dans la limite des crédits inscrits au budget de la commune
- Une visite de contrôle sur site pourra être organisée par les services municipaux

Article 5: Pièces justificatives à fournir pour toute demande

- Le formulaire « demande d'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques » précisant les coordonnées de la personne, et la localisation du nid sur la parcelle (si possible avec une photo du nid) à déposer en Mairie avant le 2 décembre de chaque année.
- un RIB pour versement de l'aide
- un justificatif de domicile.
- Une copie de la facture acquittée mentionnant la date de l'intervention et qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques devra être joint à la demande.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES



Mode d'emploi

Suite à la délibération adoptée à l'unanimité lors du **conseil municipal du 25 novembre 2020**, la mairie met en place une aide forfaitaire aux particuliers, pour participer au financement de la destruction des nids de frelons asiatiques, **d'un montant de 50 € par nid**. Le dossier, constitué pour un nid en activité ou non, nécessite les pièces suivantes :

- le formulaire de demande ci-dessous dûment complété et signé ;
- l'attestation sur l'honneur complété et signé
- la copie de la facture acquittée où figureront le lieu, la date de l'intervention et le nombre de nids ;
- la copie d'un justificatif de domicile (taxe d'habitation ou foncière, ou facture EDF de moins de 2 mois) ;
- le relevé d'identité bancaire ou postale pour le versement de l'aide financière ;
- l'autorisation d'intervention du propriétaire du bien si la demande est faite par un locataire.

Bénéficiaire : particulier

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Destruction du nid de **frelons asiatiques**

- Adresse de l'intervention ou N° de Parcelle (si différent de l'adresse personnelle) :

.....
.....

- Nombre de nids concernés :(joindre un photo si possible – sinon visite d'un agent sur place)
- Localisation du nid : arbre Maison Mur Haie Autres (Préciser) :
- Nom du professionnel habilité pour l'intervention de destruction :

.....

- Date de l'intervention :/...../.....

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :certifie

l'exactitude de tous les renseignements indiqués dans la présente demande.

Date :

Signature :

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :

- Validation de l'aide après examen du dossier : NON ACCEPTE ACCEPTE

- Vote de l'aide prévue au conseil Municipal de :